



## CONSEIL COMMUNAL DU 29 AOÛT 2023

### Procès-verbal

Le Conseil communal s'est réuni ce mardi 29 août 2023 à 20h00.

Étaient présents : **Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre - Président**  
**Sandrine MALCHAIR, Carole NACHTERGAELE, Anny DEVILLERS, Échevines**  
**Marie-Rose THIRIONET, Brigitte ROBERT, Marc PATERKA, Raphaël LEBLANC, Xavier JARBINET, Valérie DUPAS, Muriel CLAVIR, Philippe DE RIVE, Conseillers**  
**François PAERMENTIER, Directeur général f.f. - Secrétaire**

Excusés : **Valérie DUPAS, Philippe DE RIVE, Jean-François MISSAIRE, Conseillers**  
**Danielle JACOB, Directrice générale**

\* \* \*

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20.06H et remercie les Conseillers d'excuser l'absence de Messieurs Missaire et De Rive, et de Madame Dupas, Conseillers, et de Madame Jacob, Directrice générale.

### Séance publique

#### **1. Adoption de l'ordre du jour de la séance**

Monsieur le Bourgmestre signale aux Conseillers n'avoir reçu aucune demande de point supplémentaire conforme au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Il informe cependant que le Collège communal sollicite le retrait du point n°7 relatif à la reconduction de la convention de gestion des terrains de Padel.

En conséquence de quoi, il est proposé d'adopter le nouvel ordre du jour comme suit :

### Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Communications diverses
3. CPAS - Comptes 2022
4. Comptes communaux 2022

5. Fabriques d'églises - FE Voroux-Goreux - Modification budgétaire n°1/2023 - Décision
6. Fabriques d'églises - Budget 2024 - Décision
7. Centrale d'achat – SPW – Marquage spécifique « Zone 30 » - Adhésion
8. Centrale d'achat – SPF Intérieur & SPW - Acquisition ou location de matériel informatique pour l'utilisation du logiciel PATSY - Ratification
9. Zone de Police Hesbaye - Autorisation d'utilisation d'une caméra ANPR - Décision
10. Zone de Police Hesbaye - Autorisation d'utilisation d'un drone sur le territoire des communes de la Zone - Décision
11. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

#### Huis clos

1. Personnel
2. Personnel enseignant

**À l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié.**

## **2. Communications diverses**

### Prochaine séance du Conseil communal

Monsieur le Bourgmestre informe que la prochaine séance du Conseil communal devrait se tenir le mardi 26 septembre, à 20h00.

## **3. CPAS - Comptes 2022**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur Paterka pour qu'il présente ce point.

Monsieur Paterka indique que, comme les années précédentes, le compte est équilibré à 0,00€.

Pour présenter le budget à l'équilibre, il avait été prévu un prélèvement de 60.000 euros sur le fonds de réserve. Or, finalement, seuls 5.977,71 euros ont été suffisants pour équilibrer le compte 2022.

Quelques chiffres intéressants :

- Augmentation du nombre de RIS de 80% : de 13 dossiers, il y en a désormais 21.
- Augmentation des aides financières de 30% : de 113 dossiers, il y en a désormais 158.
- Augmentation des frais de personnel principalement liés à :
  - o 5 indexations de 2%
  - o Remplacement d'un travailleur en repos d'accouchement et remplacement d'un autre travailleur social pour cause de grossesse à risque
  - o 25% des dépenses de personnel sont subsidiées
- Alimentation et utilisation du fond de réserve extraordinaire pour :
  - o Achat d'un véhicule d'occasion : 13.950€
  - o Renouvellement d'une partie du parc informatique : 6.106,26€

Enfin, la situation des fonds de réserve est actuellement de :

- ILA : 80.000€
- Fond de réserve ordinaire : 90.000€

Monsieur le Bourgmestre demande si la situation est la même par rapport à celle de l'année précédente. À quelques montants près, Monsieur Paterka répond qu'ils s'en approchent.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver les comptes annuels du CPAS pour l'exercice 2022.

**À l'unanimité, Monsieur Paterka ne participant pas au vote, le Conseil approuve les Comptes 2022 du CPAS.**

#### **4. Comptes communaux 2022**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

##### Service ordinaire

Le compte 2022 révèle des recettes de 6.056.897 €.

De ces recettes, si on enlève les engagements de 4.370. 618 €, nous arrivons à un résultat budgétaire de 1.686.279 €.

En enlevant les imputations, le résultat comptable est de **1.713.830 €**.

Il y a eu bien sûr des augmentations des frais de personnel, d'énergie et donc des transferts qui avaient été prévues au budget.

Heureusement, nos recettes fiscales et l'intervention du fond des communes suivent aussi l'indexation.

Elle rappelle aux Conseillers que la comptabilité communale reprend le *boni* des exercices antérieurs. Sans cela, le résultat budgétaire de 2022 s'élève à 245.412 €, le résultat comptable à 270.291 €

##### Service extraordinaire

Nos recettes sont de 1.982.237 €, des engagements de 862.719 € nous font obtenir un résultat budgétaire de 1.119.517€.

Si on enlève les imputations, le résultat comptable extraordinaire est de 1.721.439 €.

Les recettes sont uniquement constituées par les *boni* d'exercices antérieurs et par un prélèvement de l'ordinaire.

Il n'y a eu aucun recours à l'emprunt en 2022 et une partie du subside PIC 2019-2021 est engagée pour la réfection de la Rue de Jeneffe à Roloux qui débutera début 2024.

Monsieur le Bourgmestre demande à Madame Nachtergaele d'expliquer les travaux à venir Rue de Jeneffe. Madame Nachtergaele indique que les travaux à réaliser sont les plus importants jamais entrepris dans la mesure où l'égouttage sera entièrement refait. Elle explique également que les travaux ont pris du retard en raison de travaux à réaliser par la CILE qui ont aux mêmes été retardés.

Monsieur le Directeur général f.f. complète en disant que le chantier est dès lors suspendu jusqu'au 31 décembre 2023. Il est espéré un début des travaux en février 2024.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter les comptes communaux pour l'exercice 2022.

**À l'unanimité, le Conseil adopte les Comptes communaux pour l'exercice 2022.**

#### **5. Fabriques d'église - FE Voroux-Goreux - Modification budgétaire n°1/2023 - Décision**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers indique qu'il s'agit de modification budgétaire assez « banal », en ce sens que seuls des ajustements de crédits sont réalisés, sans impact sur la dotation communal.

Aucune remarque n'a été émise par l'Évêché.

Les chiffres sont les suivants :

<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>40.808,16</b>
<b>DÉPENSES TOTALES</b>	<b>40.808,16</b>
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>0,00</b>

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver la modification budgétaire n°1/2023 de la Fabrique d'église de Voroux-Goreux.

**À l'unanimité, le Conseil approuve la modification budgétaire n°1/2023 de la Fabrique d'église Saint-Lambert de Voroux-Goreux.**

#### **6. Fabriques d'église - Budget 2024 - Décision**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Comme chaque année, à la même époque, Madame Devillers indique qu'il y a lieu d'approuver les budgets des Fabriques d'église de la Commune.

##### *Fabrique d'église Saint-Lambert de Voroux-Goreux*

Madame Devillers explique que le budget de la fabrique de Voroux se termine à l'équilibre et que le montant de la dotation communale est plus qu'honnête puisqu'elle s'élève à 3.351,69 euros.

Les chiffres sont les suivants :

<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>28.875,69</b>
<b>DÉPENSES TOTALES</b>	<b>28.875,69</b>
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>0,00</b>

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le budget 2024 de la fabrique de Voroux.

**À l'unanimité, le Conseil approuve le Budget 2024 de la Fabrique d'église Saint-Lambert de Voroux-Goreux.**

*Fabrique d'église Saint-Jean-Baptiste de Roloux*

Madame Devillers explique que le budget de la fabrique de Roloux se termine à l'équilibre et que le montant de la dotation communale s'élève à 7.827,67 euros, après correction par l'Évêché.

Les chiffres sont les suivants :

<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>25.306,49</b>
<b>DÉPENSES TOTALES</b>	<b>25.306,49</b>
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>0,00</b>

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le budget 2024 de la fabrique de Roloux.

**À l'unanimité, Monsieur Paterka ne participant pas au vote, le Conseil approuve le Budget 2024 de la Fabrique d'église Saint-Jean-Baptiste de Roloux.**

*Fabrique d'église Saint-Pierre de Noville*

Madame Devillers explique que le budget de la fabrique de Roloux se termine à l'équilibre et que le montant de la dotation communale s'élève à 6.000 euros.

Les chiffres sont les suivants :

<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>25.034,19</b>
<b>DÉPENSES TOTALES</b>	<b>25.034,19</b>
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>0,00</b>

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le budget 2024 de la fabrique de Noville.

**À l'unanimité, le Conseil approuve le Budget 2024 de la Fabrique d'église Saint-Pierre de Noville.**

**7. Centrale d'achat - SPW - Marquage spécifique « Zone 30 » - Adhésion**

Monsieur le Bourgmestre explique que cette centrale d'achat, mise en place par le Service Public de Wallonie, concerne un marquage au sol à réaliser aux abords des écoles.

Ce type de marquage fleurit de plus en plus en Wallonie et se caractérise par des carrés de différentes couleurs directement apposés sur la route.

Comme déjà indiqué lors de précédents conseils, l'adhésion à une centrale d'achat dispense la Commune de réaliser un marché et lui permet d'obtenir des prix plus intéressants. Elle n'est cependant pas obligée de passer commande.

Madame Thirionet demande s'il y a également des PV qui sont dressés en cas d'excès de vitesse dans les zones 30 lorsque les écoles sont fermées.

Monsieur le Bourgmestre indique que c'est le cas et précise également qu'il demande à la police de mieux contrôler la vitesse.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adhérer la centrale d'achat du SPW.

**À l'unanimité, le Conseil décide d'adhérer à la Centrale d'achat du SPW 'Marquage spécifique « Zone 30 »'.**

#### **8. Centrale d'achat – SPF Intérieur & SPW – Acquisition ou location de matériel informatique pour l'utilisation du logiciel PATSY – Ratification**

Monsieur le Bourgmestre explique que lors des élections locales et provinciales l'année prochaine, il sera obligatoire d'utiliser le logiciel de dépouillement mis en place par la Région et l'État fédéral.

À cet effet, le SPF Intérieur et le SPW ont érigé une centrale d'achat. Trois possibilités s'offrent à la Commune :

- Acheter le matériel informatique requis
- Louer le matériel
- Utiliser son propre matériel

La réponse était attendue pour le 23 août. Aucun Conseil ne se réunissant avant cette date et compte tenu de l'urgence, le Collège s'est prononcé non-seulement sur l'adhésion à la Centrale d'achat et sur la formule de *location* du matériel informatique. Monsieur le Bourgmestre indique aussi que la Région propose une subvention de 500€ par bureau de dépouillement équipé.

Monsieur le Directeur général f.f. donne quelques éléments chiffrés et techniques ayant conduit la Commune à préféré la location à l'acquisition ou à l'utilisation de son propre matériel.

Monsieur le Bourgmestre propose de ratifier la décision du Collège du 25 juillet 2023.

**À l'unanimité, le Conseil ratifie la délibération du Collège communal du 25 juillet 2023 décidant d'adhérer à la Centrale d'achat du SPF Intérieur et du SPW, et manifestant son intérêt pour la location du matériel informatique.**

#### **9. Zone de Police Hesbaye - Autorisation d'utilisation d'une caméra ANPR - Décision**

Monsieur le Bourgmestre indique que la Zone de Police Hesbaye sollicite l'autorisation afin de pouvoir utiliser une caméra ANPR (*Active Number Plate Recognition*).

Cette caméra, dite « intelligente », permet la reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation et sera utilisée de façon visible dans un véhicule de la police. Elle est reliée à une base de données techniques gérée par la Police fédérale.

Monsieur le Bourgmestre précise que l'utilisation d'une telle caméra est notamment destinée à augmenter la qualité et étayer les constatations d'infraction, prévenir, constater et déceler les infractions ou les incivilités sur la voie publique, etc.

Monsieur Leblanc indique qu'il est triste de devoir en arriver là pour prouver qu'une infraction a bel et bien été commise.

Monsieur le Bourgmestre propose d'autoriser la Zone de Police Hesbaye à faire usage d'une caméra ANPR.

**À l'unanimité, le Conseil autorise la Zone de Police à :**

- **Faire usage d'une caméra mobile ANPR de manière visible dans un véhicule utilisé comme moyen de transport de la police ;**
- **Effectuer les missions de police administrative ou de police judiciaire, justifiant le recours à une banque de données techniques.**

#### **10. Zone de Police Hesbaye – Autorisation d'utilisation d'un drone sur le territoire de la Zone**

Monsieur le Bourgmestre explique que la Zone de Police Hesbaye sollicite une autorisation afin d'utiliser un drone sur le territoire des communes de la Zone.

Il précise que l'utilisation du drone poursuit les mêmes objectifs que la caméra mobile ANPR (prévenir les infractions sur la voie publique et y maintenir l'ordre, déceler les infractions en direct ou *a posteriori*, etc.).

Monsieur Jarbinet demande si des autorisations spéciales ont été sollicitées pour l'aéroport de Liège. Monsieur le Bourgmestre répond qu'il interrogera le Chef de Zone.

Monsieur le Bourgmestre propose d'autoriser la Zone de Police à utiliser un drone sur le territoire des communes de la Zone.

**À l'unanimité, le Conseil autorise la Zone de Police à utiliser un drone sur le territoire des communes de la Zone.**

#### **11. Adoption du procès-verbal de la séance précédente**

Monsieur le Bourgmestre propose aux Conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance du 25 juillet 2023.

**À 9 voix 'pour' et 1 abstention (Raphaël LEBLANC), le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 25 juillet 2023.**

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 20.35H.

Huis clos

Monsieur le Bourgmestre lève la séance à 20.37H.

\* \* \*

Par le Conseil,

Le Secrétaire f.f.,

Le Bourgmestre,

François PAERMENTIER

Henri CHRISTOPHE